

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00355

Numéro SIREN : 403 701 840

Nom ou dénomination : 2FP

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/014763

①

## BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : 2FP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1   2		
Adresse de l'entreprise 20 Bd Eugène Deruelle Immeuble Le Britannia Allée C 69003 LYON		Durée de l'exercice précédent * 1   2		
Numéro SIRET * 4   0   3   7   0   1   8   4   0   0   0   0   6   4			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, 3   1   1   2   2   0   1   7		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	28 358	AG 23 957	4 401
	Fonds commercial (I) AH	29 180	AI	29 180
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	81 278	AU 76 066	5 212
Immobilisations en cours AV		AW		
Avances et acomptes AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU	29 184	CV	29 184
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières * BH	7 475	BI	7 475
TOTAL (II) BJ	175 475	BK 100 022	75 452	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM	
	En cours de production de biens BN		BO	
	En cours de production de services BP	178 178	BQ	178 178
	Produits intermédiaires et finis BR		BS	
	Marchandises BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
	Autres stocks (3) * BX	256 928	BY	256 928
CRÉANCES	Autres créances (3) BZ	251 807	CA	251 807
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ..... ) CD		CE	
	Disponibilités CF	15 882	CG	15 882
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	2 160	CI	2 160
	TOTAL (III) CJ	704 955	CK	704 955
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	880 430	1A 100 022	780 408	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances	

Désignation de l'entreprise 2FP

Néant  \*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 000...)	DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/> )	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG	182 291
	Report à nouveau	DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	11 824
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	<b>TOTAL (II)</b>	DL	202 915
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
<b>TOTAL (III)</b>		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	16 200
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	16 200
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	28 168
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV	30 246
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	199 913
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	173 476
	Dettes fiscales et sociales	DY	121 253
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	8 237
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	561 293	
Écarts de conversion passif *	<b>(V)</b>	ED	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	780 408	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	561 293	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	28 168	

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :

2FP

Néant  \*

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	FE	FF
			FG	FH	FI
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>		FJ	FK	FL
					FM
	Production stockée *				FN
	Production immobilisée *				FO
	Subventions d'exploitation				FP
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FQ
	Autres produits (1) (11)				FR
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

75



## Annexes 2018

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 780 407,61 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 11 823,81 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2018 par les gérants.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Suite à l'application des nouvelles règles concernant les actifs, amortissements dépréciations issues des règlements CRC 2002-10 et 2003-07 relatifs à la modification des règles d'amortissement et de dépréciation des immobilisations et 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation de ces actifs, des options sont à prendre et à mentionner dans l'annexe sur le traitement comptable des frais accessoires (droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes) et des charges financières relatifs aux éléments cités ci-dessous.

Il s'agit des :

- immobilisations incorporelles,
- immobilisations corporelles,
- immobilisations financières et valeurs mobilières de placement,
- stocks.

Ces options (comptabilisation de la dépense en charges ou incorporation dans le coût de l'immobilisation) seront mentionnées si besoin dans les rubriques concernées.

Par ailleurs, des choix doivent également être opérés et mentionnés dans l'annexe sur le traitement comptable (comptabilisation en charges ou inscription à l'actif) des dépenses mentionnées ci-dessous :

- Frais de constitution, transformation et de premier établissement,
- Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- Frais de développement.

Ces options seront mentionnées si besoin dans les rubriques concernées.

## AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013) pour un montant de 10 717 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 294 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement,
- de formation et de recrutement,
- et de reconstitution de leur fonds de roulement.

## Annexes 2018

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 29 180 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	29 180		29 180	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
<b>TOTAL</b>	<b>29 180</b>		<b>29 180</b>	

## Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 175 475 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	57 538			57 538
Immobilisations corporelles	103 161	3 633	25 516	81 278
Immobilisations financières	36 659			36 659
<b>TOTAL</b>	<b>197 358</b>	<b>3 633</b>	<b>25 516</b>	<b>175 475</b>

Amortissements et provisions d'actif = 100 022 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	20 053	3 904		23 957
Immobilisations corporelles	84 906	12 663	21 503	76 066
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>104 959</b>	<b>16 567</b>	<b>21 503</b>	<b>100 022</b>

Etat des créances = 518 371 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 475		7 475
Actif circulant & charges d'avance	510 896	510 896	
<b>TOTAL</b>	<b>518 371</b>	<b>510 896</b>	<b>7 475</b>

*Produits à recevoir par postes du bilan = 68 452 E*

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	47 259
Autres créances	21 193
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>68 452</b>

*Charges constatées d'avance = 2 160 E*

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes 2018

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 8 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	16,00	8 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>500</b>	<b>16,00</b>	<b>8 000</b>

Provisions = 16 200 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	47 700		31 500		16 200
<b>TOTAL</b>	<b>47 700</b>		<b>31 500</b>		<b>16 200</b>

Etat des dettes = 361 379 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	28 168	28 168		
Dettes financières diverses	30 246	30 246		
Fournisseurs	173 476	173 476		
Dettes fiscales & sociales	121 253	121 253		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	8 237	8 237		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>361 379</b>	<b>361 379</b>		

Charges à payer par postes du bilan = 66 448 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	37 368
Dettes fiscales & sociales	29 080
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>66 448</b>

## Annexes 2018

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Produits à recevoir = 68 452 E*

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablir( 41810000000 )	47 259
<b>TOTAL</b>	<b>47 259</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Organismes sociaux - produits a recevoir( 43870000000 )	21 193
<b>TOTAL</b>	<b>21 193</b>

*Charges constatées d'avance = 2 160 E*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance( 48600000000 )	2 160
<b>TOTAL</b>	<b>2 160</b>

*Charges à payer = 66 448 E*

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues( 40810000000 )	37 368
<b>TOTAL</b>	<b>37 368</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés a payer( 42820000000 )	15 500
Org.soc. congés a payer( 43820000000 )	5 600
Etat autres charges a payer( 44860000000 )	7 980
<b>TOTAL</b>	<b>29 080</b>

**2FP**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 8 000,00 Euros

Siège social

20 Bd Eugène Deruelle  
Immeuble Le Britannia Allée C  
69003 LYON  
R.C.S : 403 701 840

-----  
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2018

Le 15/06/2018,  
à 19h00mn,

Monsieur Patrick BAJON, détenant 249 parts sociales,  
Madame Françoise BAJON, détenant 251 parts sociales,

Associés de la société 2FP, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame Françoise BAJON, préside la séance en qualité de Gérante associée.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître un bénéfice de 11 823,81 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution n° 2**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir un bénéfice de 11 823,81 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 11 823,81 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 11 823,81 Euros

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>
31/12/16	2 850
31/12/15	23 667
31/12/14	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 3**

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés concernés par une convention, n'ont pas pris part au vote.

### **Résolution n° 4**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

